



Législature 2015-2020
Délibération N° 831
Séance du Conseil municipal du 29 janvier 2019

PRESTATION DE SERMENT EN COURS DE LEGISLATURE DE MONSIEUR FÉLICIEN MAZZOLA

Vu l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu la lettre du Service des votations et élections du 2 janvier 2019.

Vu la démission de Madame Kaya PAWLOWSKA, Conseillère municipale (VG),

Conformément à l'article 3 du règlement du Conseil municipal,

Il est procédé par Monsieur Jean-Claude KORMANN, Président, en présence du Conseil municipal réuni en séance du 29 janvier 2019 à l'assermentation de Monsieur Félicien MAZZOLA, nouveau Conseiller municipal (VG).

Le serment a été prêté, par-devant l'assemblée, par Monsieur Félicien MAZZOLA.

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER